

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mai le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. TRIGNOL François, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme DELTEIL Stéphanie, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie, M. GALINAT Arthur donne pouvoir à M. TRIGNOL François, Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique,

Délibération n° 2023-030

Objet : Projet « Aménagement Square / Mairie / Ecole »

Suite à la délibération du 15 décembre 2022, par laquelle Le conseil municipal de la commune a adopté le projet « Aménagement et sécurisation du bourg » au budget 2023.

- Partie Nord
- Chaussée et liaison piétonne et
- Mairie / Ecole

Et compte tenu de l'importance du coût du projet, le report de la partie Square / Mairie / Ecole à été évoqué.

Madame le Maire rappelle le montant de la partie Aménagement Square / Mairie / Ecole réalisée par amplitudepaysages24 :

Aménagement Square / Mairie / Ecole
Estimation prévisionnelle des travaux - Phase AVP RECAPITULATIF

PHASES DE TRAVAUX	COUT (HT)
• Square Mairie / Ecole	88 760,00 €
• Maîtrise d'œuvre	6% du montant total des travaux
MONTANT GLOBAL H.T.	88 760.00 €

Madame le maire précise également que pour le parvis MAIRIE / ECOLE, la commune a la possibilité de prétendre à des subventions de l'Agence Adour Garonne pour la partie desimperméabilisation d'une partie des sols (les dallages à joints enherbés) d'un montant H.T de 10 535.50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** la modification du projet aménagement et sécurisation du bourg
- **Valide** le report de l'inscription du projet « Aménagement Square Mairie / Ecole »

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 06 / 06 / 2023
Notifié le 30 / 05 / 2023

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

